

> POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE

Caractériser pour mieux soutenir

Jean-Michel SOURISSEAU, Jean-François BÉLIÈRES, Philippe BONNAL,
Pierre-Marie BOSCH, Bruno LOSCH, Jacques MARZIN

L'année internationale de l'agriculture familiale a médiatisé le rôle économique et social que joue ce type d'agriculture, ainsi que ses atouts pour relever les défis globaux. Elle a soulevé aussi des fragilités et la nécessité d'une action publique déterminée et d'ampleur pour les dépasser. Or, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nécessitent une définition précise et statistique de l'agriculture familiale à l'échelle mondiale, et aussi une image fine des différentes formes que prend cette agriculture à l'échelle nationale. D'où la proposition de caractériser l'agriculture familiale par la conjonction entre unité domestique et unité de production, et de définir des critères pour affiner cette définition dans chaque pays.

En 2014, l'agriculture familiale a occupé le devant de la scène, l'Organisation des Nations unies (ONU) lui ayant consacré une année internationale, au vu de son importance économique et sociale, et de ses atouts. En effet, les formes familiales de production sont largement majoritaires : la FAO avance le chiffre de 88 % des exploitations. Elles donnent du travail à l'immense majorité des actifs agricoles, qui représentent toujours 40 % de la population active mondiale, malgré des situations contrastées (moins de 2 % en Europe occidentale ; près de 80 % en Afrique de l'Ouest) ; elles sont le principal fournisseur de la plupart des marchés agricoles mondiaux. Outre ce poids, leurs vertus ont été mises en avant : connaissance des écosystèmes ; gestion durable des ressources naturelles ; contribution à la sécurité alimentaire et à l'aménagement des territoires ; capacité à fournir des emplois dans le futur. L'agriculture familiale est donc un élément clé de la réponse aux défis globaux que sont le changement climatique, la sécurité alimentaire, la raréfaction des ressources fossiles, les maladies émergentes et l'emploi. Toutefois, elle peut aussi développer des pratiques agricoles compromettant l'avenir, surtout si elle est en situation de vulnérabilité et n'a pas d'autre

recours que de puiser inconsidérément dans les ressources naturelles non renouvelables à sa disposition.

Par ailleurs, l'agriculture familiale continue de susciter de vives controverses. Certains la stigmatisent pour son archaïsme et son incapacité à fournir des revenus décents aux populations rurales et à satisfaire les besoins alimentaires de la planète, qui devrait passer de 7 milliards d'habitants en 2011 à 10 milliards en 2050. Pour atteindre ces objectifs, ils proposent de moderniser et d'agrandir les structures de production, d'augmenter partout la productivité du travail jusqu'à atteindre celle des pays les plus riches. Ce modèle conduirait à un recul significatif de l'agriculture familiale et, à terme, à sa quasi-disparition, une perspective peu réaliste pour d'autres et pour le moins risquée au regard du poids et des fonctions qu'assure ce type d'agriculture.

C'est en raison de ses atouts, mais aussi de ses fragilités et des menaces qui pèsent sur elle que l'agriculture familiale doit bénéficier d'une action publique déterminée et d'ampleur. Et pour que les politiques mises en œuvre soient effectives, il importe en premier lieu de faire reconnaître la catégorie « agriculture familiale » comme une

perspective

Avec *Perspective*, le Cirad propose un espace d'expression de nouvelles pistes de réflexion et d'action, fondées sur des travaux de recherche et sur l'expertise, sans pour autant présenter une position institutionnelle.

> Renforcer l'action publique.

catégorie à part entière dans ces politiques et dans les débats internationaux. Cela suppose de disposer d'une définition stricte, opérationnelle et compatible avec les possibilités statistiques des institutions internationales, de façon à « peser » les effectifs de l'agriculture familiale et sa contribution au développement. De plus, il importe aussi que chaque pays adapte cette définition générique à son contexte, afin de concevoir des actions cohérentes avec son histoire et ses enjeux nationaux.

Les travaux du Cirad (lire encadré p. 4) conduisent à des propositions à ces deux échelles – mondiale et nationale : définir de façon générique l'agriculture familiale par la conjonction entre unité domestique et unité de production ; et expliciter cette conjonction dans chaque pays en s'appuyant sur des critères spécifiques.

Compter les agricultures familiales du monde

Malgré sa célébration par l'ONU et ses atouts, force est de constater que l'agriculture familiale reste une notion peu stabilisée, voire floue. Plusieurs raisons peuvent être avancées.

Des raisons tactiques tout d'abord. La catégorie étant explicitement introduite dans les débats internationaux à l'occasion de l'année internationale, les organisations de producteurs, qui couvrent une extrême diversité de formes de production, souhaitent pouvoir y faire référence. S'en revendiquer peut en effet s'avérer intéressant à terme. Une définition floue, et donc peu discriminante, est dès lors acceptable et acceptée par le plus grand nombre.

Une autre raison est que l'agriculture familiale s'inscrit dans des histoires et dans des trajectoires politiques nationales différentes, dans lesquelles le recours à cette catégorie vise à mettre en valeur des différenciations et des caractéristiques spécifiques. Les représentations des catégories peuvent alors varier et se satisfaire d'une définition floue qui englobe la diversité.

La notion est floue enfin parce qu'elle est mobilisée dans des registres différents : registre idéologique de défense de modes de vie ; registre normatif des politiques de promotion ; registre académique de production de connaissance sur le fonctionnement de l'agriculture.

Dans ce flou, l'agriculture familiale est souvent associée à, voire confondue avec : la petite agriculture, définie par la surface cultivée ; l'agriculture de subsistance, définie par sa finalité ; ou encore l'agriculture paysanne, définie par son ancrage communautaire et territorial et par son autonomie vis-à-vis de l'industrie des intrants et

des services agricoles. D'où des confusions qui ne permettent pas de dire ce qu'est l'agriculture familiale.

Une définition partagée à l'échelle de la planète est donc nécessaire. Elle permettra de mieux compter l'agriculture familiale, et aussi les autres formes d'agriculture (entrepreneuriale et patronale), et de mieux évaluer, sur le long terme, la contribution de chaque type d'agriculture au développement durable. Il sera alors possible de quantifier le poids respectif de chacun dans la production alimentaire, dans l'emploi et les revenus des ruraux, dans la gestion (vertueuse ou non) des ressources naturelles, et de penser des politiques appropriées. Autant de connaissances qui permettront de répondre aux arguments en faveur de la concentration du monde agricole et en défaveur de l'agriculture familiale pour relever les défis globaux.

Le travail comme critère de définition

Les travaux du Cirad confirment l'existence de liens intrinsèques entre unité domestique et unité de production. La nature familiale du travail permanent mobilisé dans l'exploitation, sans exclure les salariés occasionnels, s'impose comme critère pour rendre compte de cette forme d'organisation.

L'agriculture familiale se distingue ainsi de l'agriculture entrepreneuriale, qui mobilise exclusivement le travail salarié, et de l'agriculture patronale, qui recourt au travail salarié permanent en complément de la main-d'œuvre familiale. Dans l'agriculture familiale, la famille se superpose à l'unité de production ; le capital productif est inclus dans le patrimoine familial ; les logiques domestiques et productives, marchandes et non marchandes, se combinent. En revanche, dans l'agriculture entrepreneuriale, le capital d'exploitation est détenu par des acteurs privés ou publics qui suivent une logique capitaliste ou financière.

Le critère du travail permet de différencier l'agriculture familiale, de la prendre en compte dans les recensements agricoles, et ce, quels que soient les contextes nationaux, les systèmes productifs, les statuts juridiques et les modes de fonctionnement.

Il permet aussi une définition plus générique et opérationnelle que les dénominations fondées sur d'autres critères. En effet, la taille de l'unité de production (petit producteur, *small scale farmer*) ne permet pas de comparer les situations nationales, car elle dépend des systèmes productifs et du contexte. Les finalités poursuivies (*subsistence farmer, commercial farmer*) ne sont pas exclusives et évoluent au gré des incitations. La logique et

> Faire reconnaître la catégorie agriculture familiale comme une catégorie à part entière.

> Une définition partagée à l'échelle de la planète est nécessaire.

> Le travail pour définir une catégorie statistique objective.

> Huit critères relatifs aux structures d'exploitation et au mode de fonctionnement pour éclairer la diversité.

> Impliquer les organisations et les institutions du monde agricole et rural.

la rationalité économique (paysan ou capitaliste) ne se réfèrent qu'à la dimension économique et financière et sont des critères subjectifs. Quant à l'autonomie économique et à l'ancrage communautaire, souvent mobilisés dans le discours contre l'agro-industrie, ils dépendent du contexte socio-économique et culturel et ne sont donc pas assez génériques.

Et surtout, le travail permet de définir une catégorie statistique dont le critère est objectivement vérifiable, qui reflète l'organisation de l'agriculture familiale et les implications de cette forme de production en termes de résilience et de contribution aux enjeux globaux de développement. Si le travail est systématiquement et mieux pris en compte dans les recensements agricoles nationaux et internationaux, les statistiques mondiales en seront améliorées et la place de l'agriculture familiale dans les agricultures du monde pourra être mesurée. Cela contribuera à nourrir les débats internationaux et les réflexions sur les transformations de l'agriculture et de ses structures de production, avec l'objectif de comparer les potentialités du modèle centré sur la concentration, prôné dans la plupart des cas, avec celles offertes par l'agriculture familiale.

Prendre en compte la diversité

Si le type de travail mobilisé dans l'exploitation permet de définir l'agriculture familiale à l'échelle globale et d'éclairer ses spécificités sans les caricaturer, il ne rend pas compte de l'extrême diversité de cette agriculture. Par exemple, elle regroupe des exploitations familiales dont la capitalisation et la productivité du travail diffèrent, et qui n'ont donc pas les mêmes besoins et attentes en termes de politiques publiques. Pour dépasser la recension statistique et la traduire en action publique adaptée, il convient donc d'analyser plus précisément la diversité des exploitations de l'agriculture familiale et de leurs besoins, en s'ancrant dans les réalités de chaque contexte national. Ainsi, répondre, en Inde, aux défis d'une agriculture familiale qui se morcèle et dont l'accès au foncier se réduit ne renvoie pas aux mêmes instruments qu'augmenter la stabilité de production et de prix d'une exploitation sahélienne, dont l'accès à la terre est sécurisé, ou conquérir des marchés pour des exploitations familiales du Nordeste brésilien devant cohabiter, voire entrer en compétition avec des latifundia.

Huit critères relatifs aux structures d'exploitation et au mode de fonctionnement peuvent éclairer cette diversité. Ils se réfèrent aux conditions d'accès aux ressources et aux capitaux, qui déterminent les possibilités de transformer les sys-

tèmes de production et les systèmes d'activités. Ils peuvent être déclinés et hiérarchisés en fonction des trajectoires historiques nationales, des rapports de pouvoir politiques au sein du monde agricole et des organisations locales de la société civile, et des enjeux agricoles tels qu'ils sont appréhendés localement. Ces critères sont les suivants :

– la sécurité d'accès aux ressources naturelles, en premier lieu la terre, et la qualité de ces ressources. Ce critère concerne un éventail de situations qui va de familles sans terre à des exploitations familiales dotées d'un capital foncier et naturel tellement important qu'il pose des problèmes de transmission ;

– la capacité d'investissement, que les agriculteurs familiaux soient contraints par la faiblesse de leur capital, surendettés, ou qu'ils dégagent des surplus permettant d'élargir leurs options techniques et stratégiques ;

– la part et la place de l'autoconsommation dans la stratégie familiale. Les agriculteurs vulnérables ou pluriactifs visent en premier lieu à alimenter leur famille, alors que d'autres ne consomment leur production que de façon marginale ;

– le type d'insertion dans les marchés de l'amont et de l'aval et l'autonomie par rapport à ces marchés. Ce critère concerne des agricultures familiales limitant leur dépendance externe par des modèles techniques ou par des modes de commercialisation choisis, jusqu'à des agricultures familiales insérées, en amont et en aval, dans des systèmes alimentaires concentrés, industrialisés et financiarisés ;

– le degré de diversification de l'activité agricole. Certaines exploitations familiales pratiquent une agroforesterie complexe, à plusieurs étages de cultures multiples ; d'autres se spécialisent dans une spéculation céréalière ou fruitière ;

– la pluriactivité et le rôle de l'agriculture dans les systèmes d'activité, qui va de la fonction strictement vivrière, voire sociale, à la spécialisation exclusive dans l'agriculture, en passant par le salariat extra-agricole dominant ;

– le degré de substitution de la main-d'œuvre familiale par du capital physique. Certaines familles conservent des systèmes manuels, avec une forte intensité en travail et ont recours à du personnel durant les périodes de pointe. D'autres optent pour des systèmes mécanisés à haute productivité du travail en recourant exclusivement à la main-d'œuvre familiale ;

– les finalités de l'activité et les stratégies de mobilisation du résultat de l'exploitation agricole, qui vont de la rémunération du travail de la famille à l'accumulation productive, la diversification, voire la rémunération du capital financier de l'exploitant.

Quelques mots sur...

Jean-Michel SOURISSEAU,
socio-économiste, coordonne;
depuis 2012, les travaux du
Cirad sur l'agriculture familiale
pour la préparation
de l'année internationale,
jean-michel.sourisseau@cirad.fr

Jean-François BÉLIÈRES,
agro-économiste,
jean-francois.belieres@cirad.fr

Philippe BONNAL,
agro-économiste,
philippe.bonnal@cirad.fr

Pierre-Marie BOSCH,
agro-économiste,
pierre-marie.bosc@cirad.fr

Bruno LOSCH,
chercheur
en économie politique,
bruno.losch@cirad.fr

Jacques MARZIN,
agro-économiste,
jacques.marzin@cirad.fr

sont chercheurs au Cirad.
Ils sont membres de l'UMR
Art-Dev (Acteurs, ressources
et territoires dans le
développement,
<http://recherche.univ-montp3.fr/artdev/>),

sauf P.-M. Bosc, membre de
l'UMR Moisa (Marchés,
organisations, institutions
et stratégies d'acteurs,
<http://umr-moisa.cirad.fr/>).

Toute l'équipe développe
des travaux sur l'agriculture
familiale depuis la fin
des années 1990.



perspective

Directeur de la publication :
Patrick Caron, directeur général
délégué à la recherche
et à la stratégie

Coordination : Corinne Cohen,
délégation à l'information
scientifique et technique

Conception graphique/réalisation :
Patricia Doucet,
délégation à la communication

Diffusion : Christiane Jacquet,
délégation à la communication
Courriel : perspective@cirad.fr

[www.cirad.fr/publications-ressources/
edition/perspective-policy-brief](http://www.cirad.fr/publications-ressources/edition/perspective-policy-brief)

Ces critères peuvent être pris en compte par les politiques publiques, et aussi par les organisations et les institutions du monde agricole et rural. En effet, celles-ci favorisent et créent, ou non, des conditions favorables à l'expression des stratégies des ménages. Elles influencent et déterminent les options possibles pour les agricultures familiales, parce qu'elles en sont les relais dans l'organisation de la production et dans la commercialisation, comme dans le champ politique. Elles expliquent aussi leur diversité et sont parties prenantes des orientations politiques pouvant les valoriser.

L'agriculture familiale offre des perspectives pour répondre aux défis du futur, à condition d'être reconnue et accompagnée pour ce qu'elle est et pour toutes les fonctions qu'elle remplit. Il fait cependant peu de doute que les processus d'industrialisation ou de concentration de l'agricul-

ture vont se poursuivre. L'avenir de l'agriculture familiale se joue donc dans ses relations avec les autres formes d'agriculture, et dans sa capacité à évoluer vers des configurations pouvant mieux les concurrencer. Elle dispose de tous les atouts pour répondre, sur les marchés – locaux, nationaux et internationaux –, aux attentes que les sociétés peuvent avoir de leurs agricultures.

Dans l'effort de définition de l'agriculture familiale et de sa diversité, il convient donc aussi d'explorer les formes hybrides, notamment les formes patronales, qui empruntent des caractéristiques d'organisation aux firmes et aux familles, mais qui obéissent à des rationalités familiales. De plus, de nouvelles formes d'agriculture ne manqueront pas d'apparaître. Il sera alors stratégique de caractériser ces formes émergentes et de suivre leurs performances et leur contribution au développement durable. <

Ce *Perspective* est issu des travaux du Cirad conduits depuis la fin des années 1990 par le programme Agricultures familiales et mondialisation, de 1998 à 2005 et, plus récemment, par les UMR Art-Dev et Moisa. Le propos s'inspire des livres et des numéros spéciaux de revues publiés à l'occasion de l'Année internationale de l'agriculture familiale, et aussi des événements scientifiques organisés à cette occasion.

Parmi les publications du Cirad sur l'agriculture familiale, citons :

Sourisseau J.-M. (éd.), 2014. *Agricultures familiales et mondes à venir*. Versailles : Ed. Quæ, (collection « Agricultures et défis du monde »).

Bélières J.-F., Bonnal P., Bosc P.-M. (coord.), Losch B., Marzin J., Sourisseau J.-M., 2014. *Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques*. Paris : Agence française de développement (collection « À savoir »).

Collectif, 2014. *Les agricultures familiales de par le monde. Exister, se transformer, devenir*. Versailles : Ed. Quæ (collection « Nature et Société »).

Sabourin E., Samper M., Sotomayor O. (eds), 2014. *Políticas públicas y agriculturas familiares en América Latina y el Caribe. Balance, desafíos y perspectivas*. CEPAL – Colección Documentos de Proyecto. 298 p.

HLPE, 2013. *Investing in smallholder agriculture for food security. A report by the high level panel of experts on food security and nutrition*. Rome: CFS-HLPE, 112 p.

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-6_Investing_in_smallholder_agriculture.pdf

Sourisseau J.-M., Bosc P.-M., Fréguin-Gresh S., Bélières J.-F., Bonnal P., Le Coq J.-F., Anseeuw W., Dury S., 2012. *Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement*. Autrepart (62): 159-181.

Losch B., Fréguin-Gresh S., White E.T., 2013. *Transformations rurales et développement : les défis du changement structurel dans un monde globalisé*. Montreuil : Pearson France, XXVI-270 p. (Banque mondiale – AFD : l'Afrique en développement).

Losch B., Bosc P.-M. et Devautour H., 2005. Programme « Agricultures familiales et mondialisation » (AFM), 1998-2004. Filiation et perspectives d'une recherche collective, Esquisse d'une trajectoire de recherche. In : Bosc P.-M., Devautour H., Losch B. (éds). *Agricultures familiales et mondialisation*, cédérom, Cirad, Département Tera.

Tchayanov A.V., 1990. *L'organisation de l'économie paysanne*, 1^{ère} édition 1923, Paris, Librairie du Regard, 344 p.

Pour une vision différente

Collier P., Dercon S., 2014. *African Agriculture in 50 years: smallholders in a rapidly changing world*. World Development (63): 92-101.

EN SAVOIR PLUS

Friedmann H., *Farming Households in 1973 and Today: One path for agriculture or many paths for farming?*
À paraître.

Lamarque H., 1991. *L'agriculture familiale. Comparaisons internationales I. Une réalité polymorphe*. Paris, L'Harmattan, 303 p.